

Séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2016-04-01

Dépôt du rapport financier 2015 et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

Suite à la présentation et au dépôt du rapport financier de la Ville de Lavaltrie pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 par l'auditeur indépendant monsieur Pierre Brabant, CPA et le trésorier, madame Martine Nadeau ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte le rapport de vérification préparé par l'auditeur indépendant monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, portant sur ledit rapport financier ;

Que le conseil accepte également le rapport de vérification portant sur le taux global de taxation basé sur les valeurs au rôle, tel que déposé par ce même auditeur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2016. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant

la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19 h 44 à 20 h 07

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

2016-04-03

Demande de dérogation mineure - 20, terrasse Perreault

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Manon Fortier et monsieur Alain Gauthier* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, sur la façade du bâtiment principal situé au 20 terrasse Perreault, un revêtement extérieur qui ne comporte pas les éléments de maçonnerie prévus à l'article 3.12 du Règlement de zonage RRU2-2012, qui stipule qu'une telle façade doit comporter au moins 75% de maçonnerie de pierres ou de briques véritables ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 20 terrasse Perreault, présentée par *madame Fortier et monsieur Gauthier* ;

Qu'advenant le remplacement du revêtement extérieur des murs de ce bâtiment, ce dernier devra être conforme aux normes en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2016

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2016.

2016-04-04

Demande de dérogation mineure - 99 rang Point-du-Jour Sud

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Gilles Bellerose* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence située au 99 rang Point-du-Jour Sud, à l'emplacement du solarium dont la marge de recul latérale est de 0,68 mètre au lieu de 1,5 mètre, et dont la marge de recul arrière est de 5,4 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur de maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 99 rang Point-du-Jour Sud, présentée par monsieur Bellerose, conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucune ouverture sur le mur latéral droit.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-05

Demande de dérogation mineure - 81A chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Daniel Provencher et Cie inc. pour la Banque Nationale du Canada* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'installer en façade du bâtiment situé au 81-A, chemin de Lavaltrie, deux enseignes intégrées au lieu d'une seule, dont la superficie totale d'affichage est de 5,4 mètres carrés au lieu de 5,16 mètres carrés, ce qui déroge à l'article 9.2.1 du règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 81A, chemin de Lavaltrie telle que présentée par *Daniel Provencher et Cie inc. pour la Banque Nationale du Canada*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-06

Demande de permis PIIA enseigne - 81 A, Chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Daniel Provencher et Cie inc. pour la Banque Nationale du Canada* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer deux enseignes intégrées sur le bâtiment commercial situé au 81A, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes intégrées au 81A, chemin de Lavaltrie, tels que présentés par *Daniel Provencher et Cie inc. pour la Banque Nationale du Canada*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-07

Demande de permis PIIA enseigne - 776 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Lyne Leduc pour Sérigraphie l'impression* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne non-éclairée dans la structure sur poteau en place ;

ATTENDU que suite à l'étude du dossier et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, une nouvelle proposition a été déposée au conseil municipal ;

ATTENDU que le conseil municipal entend approuver le nouveau plan du projet d'enseigne, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve le nouveau plan du projet d'enseigne relatif au 776 rue Notre-Dame, présenté par madame Leduc, conditionnellement à ce qu'un seul numéro de téléphone y apparaisse.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-08

Demande de modification de zonage - 1968 rue Notre-Dame - refus

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification de zonage présentée par *Gestion mobilière NSC* ;

ATTENDU que cette demande a pour but d'opérer, à l'intérieur du bâtiment principal situé au 1968 rue Notre-Dame, divers usages commerciaux qui nécessitent une modification du règlement de zonage ;

ATTENDU que le milieu environnant du site est résidentiel ;

ATTENDU l'incompatibilité de certains usages dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal rejette la demande de modification de zonage ci-haut décrite présentée par *Gestion mobilière NSC*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-09

Demande de modification de zonage - 53-P chemin de Lavaltrie - refus

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification de zonage présentée par *monsieur Daniel Latour* ;

ATTENDU que cette demande a pour but d'agrandir le bâtiment principal situé au 53-P chemin de Lavaltrie qui loge une entreprise d'excavation, afin d'y entreposer des véhicules de l'entreprise. L'agrandissement projeté empiète dans la zone résidentielle R-114 ;

ATTENDU que l'emplacement actuel de l'entreprise se situe dans une aire d'affectation commerciale ;

ATTENDU qu'une entreprise d'excavation constitue un commerce contraignant, qui n'est pas compatible dans une aire d'affectation commerciale ;

ATTENDU que ce type d'usage n'est plus autorisé dans cette zone depuis 2012, mais bénéficie de droits acquis ;

ATTENDU que le milieu environnant du site est résidentiel ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs du plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay

Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal rejette la demande de modification de zonage ci-haut décrite présentée par *monsieur Daniel Latour*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie susceptible d'avoir un intérêt en lien avec l'un ou l'autre de ces dossiers ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2016-04-10

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement de zonage RRU2-2012

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'étendre la zone C-9 sur une partie de la zone C-8, et d'apporter certaines modifications aux usages autorisés dans les zones C-8 et C-9.

2016-04-11

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-18-2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le 1^{er} projet de règlement numéro RRU2-18-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'étendre la zone C-9 sur une partie de la zone C-8, et d'apporter certaines modifications aux usages autorisés dans les zones C-8 et C-9*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier réintègre son siège.

2016-04-12

Adoption du règlement 217-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 217-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 217-2016 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'achat de différents véhicules*,

l'acquisition et l'aménagement de bornes de recharge et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 172 660 \$, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-13

Mandat - intersection des routes 131 et 138

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *L'Atelier Urbain*, en date du 7 mars 2016, relativement à une rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du projet d'aménagement de l'intersection des routes 131 et 138 ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 520 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-14

Réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138

ATTENDU l'accord du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaménager l'intersection des routes 131 et 138 à Lavaltrie ;

ATTENDU qu'un plan concept visant ce réaménagement a été présenté par la Direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que ce plan concept prévoit l'élargissement des voies de circulation dans le but de régler la problématique du cercle de virage pour le camionnage lourd ;

ATTENDU que le conseil municipal réitère l'importance que revêt cette intersection dans le développement économique, touristique et social de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU qu'à cet effet, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie désire profiter de cette opportunité pour y intégrer des travaux qui donneraient, à cette intersection, un cachet plus urbain ;

ATTENDU que les objectifs poursuivis par la Ville de Lavaltrie sont les suivants :

- favoriser une plus grande fluidité de la circulation ;
- concilier les différents modes de déplacement ;
- réaliser des aménagements sécuritaires et conviviaux pour les piétons ;
- améliorer l'image du noyau urbain lavaltois ;

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Lavaltrie a mandaté la firme *L'Atelier Urbain*, qui avait pour mandat d'identifier les différents aspects à considérer, d'illustrer une proposition de réaménagement de l'intersection et de produire une estimation budgétaire visant la réalisation des travaux ;

ATTENDU que la firme mandatée a travaillé de concert avec la Direction régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de s'assurer que les éléments retenus dans le plan concept respectent les normes du Ministère et que ceux-ci soient acceptés par ce dernier ;

ATTENDU que le conseil municipal désire obtenir la permission de la Direction régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intégrer à son projet de réaménagement de l'intersection des routes provinciales 131 et 138 des éléments qui permettront d'atteindre les objectifs mentionnés plus haut ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie est que les travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie demande à la Direction régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'élaborer une stratégie de partenariat définissant les responsabilités de chacune des parties et visant la réalisation des travaux de réaménagement et d'urbanisation de l'intersection des routes provinciales 131 et 138.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-15

Adjudication de contrat - Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipaux et piste cyclable surélevée

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour le *Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipaux et piste cyclable surélevée*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Groupe Villeneuve inc.*, ledit contrat ;

Que l'option retenue pour ce contrat est l'option 2 ans, soit les années 2016 et 2017, pour un coût total de 84 492,82 \$, incluant les taxes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-16

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - renouvellement d'adhésion

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie renouvelle son adhésion à *l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière* pour l'année 2016-2017 et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100 \$;

Que le conseil municipal désigne monsieur le conseiller municipal, Pascal Tremblay, à titre de représentant de la Ville aux *Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-17

Participation au tournoi de golf - Fondation des Samares

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal souscrit une somme de 1 075 \$ à la Fondation des Samares dans le cadre de leur tournoi de golf au profit de divers organismes et établissements scolaires ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-18

Participation au tournoi de golf - Centre d'action bénévole D'Autray inc.

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal souscrit une somme de 630 \$ au Centre d'action bénévole D'Autray inc. dans le cadre de leur tournoi de golf bénéfice ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-19

Demande de soumissions publiques - rénovation et réaménagement du presbytère

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux visant la mise aux normes, la rénovation et le réaménagement du presbytère situé au 1341 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-20

Avis de motion et dispense de lecture - règlement décrétant l'interdiction de fumer et de vapoter

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement décrétant l'interdiction de fumer et de vapoter dans les parcs, terrains de jeux et espaces verts.

2016-04-21

Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 26 novembre 2015, de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme (2015, chapitre 28)* ;

ATTENDU que cette loi vise à restreindre l'usage du tabac et la cigarette électronique tant dans les lieux fermés qu'à l'extérieur ;

ATTENDU qu'à compter du 26 mai 2016, il sera désormais interdit notamment de fumer et de vapoter dans les aires extérieures de jeu ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie se doit minimalement de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour respecter la Loi ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Lavaltrie mandate le Service des loisirs et des relations à la communauté à mettre en oeuvre les actions suivantes :

- affichage dans les parcs municipaux ;
- campagne de sensibilisation auprès des citoyens ;

Que le conseil municipal autorise une dépense maximale de 9 820 \$ à cette fin et approprie cette somme du surplus libre de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-22

Mandat - mise à jour des estimations budgétaires pour la construction de terrains de tennis et estimation budgétaire d'un parcours d'entraînement extérieur - Parc Gérard-Lavallée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Beaudoin Hurens*, en date du 30 mars 2016, pour la mise à jour des estimations budgétaires pour la construction de terrains de tennis et la réalisation d'une estimation budgétaire d'un parcours d'entraînement extérieur au parc Gérard-Lavallée ;

Que les honoraires reliés à ce mandat sont d'un montant forfaitaire de 6 800 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-23

Société Alzheimer Lanaudière - soutien financier

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Société Alzheimer Lanaudière* à titre de contribution financière dans le cadre de la *Marche pour l'Alzheimer* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-24

Adoption de la Politique de prévention en matière de santé et de sécurité du travail

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la *Politique de prévention en matière de santé et de sécurité du travail*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-25

Modification de l'appellation du Service des travaux publics et du traitement de l'eau

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, dans le cadre de la réorganisation de sa structure administrative, modifie l'appellation du Service des travaux publics et du traitement de l'eau ainsi : *Service des infrastructures, du génie et de l'environnement*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-26

Nomination d'un directeur adjoint au Service des infrastructures, du génie et de l'environnement

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à l'ouverture d'un poste de directeur adjoint au Service des infrastructures, du génie et de l'environnement ;

ATTENDU que le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Antoine Lagimonière ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Jean Claude Gravel et monsieur le conseiller municipal, Christian Goulet, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de monsieur Antoine Lagimonière au poste de directeur adjoint au Service des infrastructures, du génie et de l'environnement ;

Que l'entrée en fonction de monsieur Lagimonière, pour les fins de ce contrat, est le 2 mai 2016 ;

Que monsieur Lagimonière soit soumis à une période d'essai de six (6) mois.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Monsieur le conseiller, Pascal Tremblay ayant voté contre la proposition.

2016-04-27

Nomination d'un chef d'équipe - parcs et bâtiments

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal procède en date de ce jour, à l'assignation de monsieur Sébastien Denault, manoeuvre - parcs et bâtiments à la fonction de chef d'équipe.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-28

Embauche - manoeuvres parcs et bâtiments - postes temporaires

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal procède à l'embauche des personnes salariées temporaires suivantes à la fonction de manoeuvres parcs et bâtiments :

Nom	Date d'embauche
Cédric Grenier	4 avril 2016 à indéterminée
Kevin Fiorilli	5 avril 2016 à indéterminée
François Casaubon	6 avril 2016 à indéterminée

Que les conditions de travail sont celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-29

Ratification d'embauche - commis de bureau et préposée à la perception - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Joëlle Desruisseaux au poste de commis de bureau et préposée à la perception en date du 17 mars 2016. Il s'agit d'un poste temporaire d'une période indéterminée ;

Que les conditions de travail sont celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-30

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement numéro 210-2015 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin.

2016-04-31

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement imposition de taxe 9-1-1

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement numéro 131-2009 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

2016-04-32

Dépôt rapport activités électorales 2015

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnait avoir pris connaissance du rapport d'activités électorales du trésorier, pour l'année 2015 ;

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-33

Autorisation de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasitaires

Sécurité Lanaudière inc.	Coupon 852	120,72 \$
--------------------------	------------	-----------

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Groupe ISM	Coupon 850	1 783,49 \$
------------	------------	-------------

Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 851	406,78 \$
----------------------------------	------------	-----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 février au 25 mars 2016.

2016-04-34

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de mars 2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de mars 2016 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 104 554,19 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 234, 39134 à 39155, 39157 à 39211 et 39214 à 39312) ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-04-35

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 44.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5^e jour du mois d'avril 2016.

Jean Claude Gravel, maire